



**HAL**  
open science

# IMPACT DE LA REVISION DU PLAN COMPTABLE SUR LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

Roland Maeder

► **To cite this version:**

Roland Maeder. IMPACT DE LA REVISION DU PLAN COMPTABLE SUR LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES. Comptabilité et acteurs sociaux, May 1982, France. pp.cd-rom. hal-00823824

**HAL Id: hal-00823824**

**<https://hal.science/hal-00823824>**

Submitted on 24 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

- 113 -

IMPACT  
DE LA REVISION DU PLAN COMPTABLE  
SUR LE  
FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

MAEDER Roland  
Professeur  
C.E.S.A.



IMPACT DE LA REVISION DU PLAN COMPTABLE  
SUR LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

---

La révision du plan coordonne la réglementation comptable française avec celles des autres pays européens, améliore la liaison entre la comptabilité des entreprises et la comptabilité nationale, ajuste les mesures comptables aux grandeurs recherchées par les analystes financiers pour orienter le crédit, tire les conséquences pour la comptabilité des évolutions techniques, sociales, économiques et juridiques des 30 dernières années.

Pour les entreprises, la révision se présente comme une contrainte administrative, l'occasion d'améliorer les indicateurs de gestion et l'information externe, et un problème organisationnel à résoudre. Le changement de plan se traduit par un très grand nombre de tâches relativement faciles à accomplir : mal programmé, l'obstacle est quasiment insurmontable ; programmé avec soin, la révision est une réorganisation relativement simple. La comptabilité, principal vecteur d'information à l'intérieur des entreprises, se trouvant très modifiée, la révision apparaît aussi comme un événement déclencheur d'autres réorganisations : amélioration des procédures, uniformisation des règles à l'intérieur de groupes, développement du contrôle de gestion, modification des matériels, mise au point des supports comptables de stratégie financière, etc... (La révision cependant n'implique par cet effort prospectif).

./

Il suit que le coût de la révision sera très difficile à établir car il s'agit d'un coût joint, commun à la révision et à d'autres réorganisations, commun à la révision et aux activités cycliques des services comptables et informatiques.

Les pages qui suivent essaient de prévoir quel peut être le coût minimum pour la collectivité de la modification d'une structure économique intellectuelle importante pour elle, toutes choses égales par ailleurs. Cette évaluation est difficile parce que peu se sont penchés sur la question et que le travail isolé est ingrat ; elle est délicate parce que les statistiques soit sont imprécises, soit n'existent pas ; elle est incertaine parce que l'extrapolation d'expérience individuelle à des centaines de milliers de personnes comporte inévitablement un risque d'erreur très important. Les chiffres avancés semblent raisonnables, mais la marge d'erreur est d'au moins 50 % (50 % <x< 200 %) : le coût est ainsi compris entre 2 et 8 milliards.

Quoiqu'il en soit le coût est suffisamment important pour que l'on cherche les solutions pour le réduire et faire en sorte qu'il ne soit pas une simple charge mais un investissement. A cet égard l'impact possible sur les entreprises a été trop minimisé. C'est l'occasion d'un effet prospectif, d'un bond en avant pour la gestion. Il faut développer un programme national de sensibilisation et d'explication : l'échec de la réévaluation des bilans doit servir de leçon pour la révision du plan comptable.

La révision pose quatre grands problèmes aux praticiens : l'apprentissage du nouveau plan, la transformation des plans comptables d'entreprise, l'adaptation des moyens matériels des services comptables, la comptabiliser dans le temps des informations comptables. (Ce dernier problème très délicat ne sera pas abordé ici).

## I - LE RECYCLAGE ET L'APPRENTISSAGE DU PLAN REVISE.

Les différences entre le plan 1957 et le plan révisé, sont si nombreuses et profondes, que plus d'un comptable ressentira la lecture du nouveau plan comme la découverte d'une nouvelle langue étrangère, proche d'une langue qu'il connaît déjà mais notablement différente. La terminologie évolue. Certains principes de base sont modifiés, la liste, le classement et la rémunération des comptes et des documents de synthèse. Assimiler toute cette évolution, en l'état actuel de la documentation (c'est-à-dire sans moyen de recyclage), exige un travail personnel de une à deux semaines.

Peut-on affiner cette estimation ? En tirer les conséquences sur un plan général ?

Il faut bien distinguer le recyclage et l'apprentissage total ; les sessions de recyclage en centres de formation internes aux entreprises ou externes ne représentent qu'un des éléments de l'apprentissage, et destinées à le rendre plus fiable.

La durée et les modalités de l'apprentissage dépendent de plusieurs facteurs, et entre autres :

1. Les connaissances et la culture comptables préalables des personnes à adapter.
2. La population visée :
  - a)- chefs d'entreprises (des détaillants aux présidents de banque),
  - b)- les comptables (des employés aux directeurs de comptabilité et aux experts),
  - c)- les partenaires des comptables à l'intérieur des entreprises : chef d'agence, opérationnels ...

d)- les partenaires des entreprises, spécialisés dans le domaine financier ou non : banquiers, administrateurs, actionnaires et associés.

3. Les principes en politique de formation : le minimum ou le souhaitable.

4. Le degré d'expertise souhaitée.

De l'expérience d'un professeur et 2 assistants, recoupée avec des indications de praticiens, il ressort qu'il faut 2 semaines pour apprendre le plan et le comprendre. Le recyclage rend plus fiable cette connaissance, ne réduit pas le temps.

A partir de ces expériences, on peut essayer de fixer un ordre de grandeur, en souhaitant que les personnes gardent leur niveau d'expertise.

N.B.- Origine des chiffres : nombre d'entreprises : chiffres INSEE de 1980 arrondis. Nombre de comptables : chiffres cités par M. PEROCHON.

Chefs d'entreprise :

Petites entreprises	:	1 100 000 x 1 journée	1 100 000
M et G entreprises	:	110 000 x 2 journées	220 000

Comptables :

Exécutants	:	360 000 x 3 journées	1 080 000
Experts et cadres	:	40 000 x 10 journées	400 000

Partenaires internes :

10 000 grandes entreprises x 2 partenaires (?)			
		x 2 jours =	40 000

Partenaires externes :

Banques : 10 000 guichets x 1 responsable x 5 jours =	50 000
---	--------

---

= 2 900 000

Dans ce total, le travail des comptables représente la moitié. Il se peut que ce temps soit pris dans la sous-charge annuelle du 3ème trimestre.

Par ailleurs, ces 3 millions de journées n'apparaîtront peut être pas dans la comptabilité des entreprises : peu de cadres ou de comptables ventilent leurs temps. Seul le temps de recyclage (20 à 25 % du total) apparaîtra (imputé sur l'impôt formation continue ?).

## II - L'ADAPTATION DES COMPTABILITES.

L'adaptation des plans comptables d'entreprise, comporte la transformation de la liste des comptes et la modification des règles de fonctionnement de ces comptes. Eventuellement, de nouvelles données devraient être saisies, par exemple, pour appliquer les nouvelles règles relatives aux travaux de longue durée. Les manuels de procédure, les "bibles" comptables, les guides de contrôle devraient être mis à jour. Enfin il faudra réimputer les sommes enregistrées dans les comptes.

L'importance du travail à accomplir pour mettre en oeuvre le nouveau plan dépend de la qualité de l'organisation comptable actuelle de l'entreprise. L'adaptation des comptabilités bien "auditées" soulèvera relativement peu de problèmes ; elle ne sera pas pour autant instantanée.

D'une étude récente que nous avons menée, il ressort que le temps nécessaire pour adapter au plan révisé la balance et les comptes annuels dépend de l'expérience de celui qui effectue le travail. Pour la première fois il convient de prévoir dix journées, si l'on ne dispose pas de tableau de conversion.

Mais ensuite, il suffit de 3 jours environ pour transformer les comptes d'une entreprise moyenne, lorsqu'un dossier rassemble l'ensemble des renseignements nécessaires.

La procédure se décompose de la façon suivante :

- réimputation des comptes de la balance ..... : 1 à  $1\frac{1}{2}$  journée
  - recherche sur le contenu des comptes de régularisation et de pertes et profits ..... :  $\frac{1}{2}$  à 1 journée
  - contrôle arithmétique ..... :  $\frac{1}{2}$  journée
  - établissement des documents de synthèse ..... :  $\frac{1}{2}$  journée
- 
- $2\frac{1}{2}$  à  $3\frac{1}{2}$  journées

Si un dépouillement d'archives ou bien si l'inventaire physique des éléments d'un compte d'actif s'avèraient indispensables, les délais indiqués pourraient être considérablement allongés. En conclusion, pour qu'elle se déroule dans de bonnes conditions, la mise en oeuvre du nouveau plan dans les entreprises est une opération qui devra être soigneusement préparée.

Le temps pris par l'adaptation d'une comptabilité est, entre autres choses, fonction de :

1.- L'organisation comptable actuelle :

- a)- les nomenclatures détaillées sont plus faciles à transposer (le contenu d'un compte est mieux connu),
- b)- la comptabilité est justifiée (chaque compte est analysé en ses composantes).

./

2.- Des obligations imposées aux entreprises :

- a)- le plan de comptes est-il obligatoire ou est-ce la référence par rapport à laquelle doit être apprécié un plan de comptes ? La rédaction du projet oriente vers la 1ère solution. La 2ème alternative réduirait considérablement le travail des entreprises (serait "convenable" tout plan de comptes, toute articulation comptable qui produiraient la même information que le plan indiqué dans le projet, quels que soient le classement et la codification des comptes adoptés). Le travail serait réduit car seuls quelques comptes devraient être subdivisés.

3.- Des options retenues par les entreprises.

4.- Des mesures transitoires :

- . Ces mesures ne sont pas encore définies.

- a)- des reclassements du plan 57 au plan révisé sont pénibles :

- . Le compte aménagement, installation, agencement est subdivisé et reclassé en terrain, construction chez soi, construction sur sol d'autrui, autres immobilisations incorporelles. Des entreprises devraient faire l'inventaire des couches de peinture ou des moquettes...
- . Les comptes "amortissements" sont reclassés en amortissement pour dépréciation et en amortissements dérogatoires.
- . Les immobilisations sont évaluées à un coût incluant les frais d'acquisition, ce qui implique des recherches d'archives.

Le travail des entreprises serait allégé si elles étaient autorisées à ne pas opérer les reclassements qui apporteraient une information supplémentaire peu significative.

- . Pour les aménagements, ceux qui représentent moins de 10 % ou 20 % de la valeur des rubriques portées au bilan.

- . Pour les amortissements, ceux correspondant à la 2ème moitié ou au dernier quart des annuités.
- . Pour les frais d'acquisition, ceux correspondant à des immobilisations vieilles de plus de 10 ans ou amorties de 50 ou 75 %.

b)- Des libertés accordées aux entreprises à l'intérieur du plan de comptes.

- . Des comptes d'immobilisations doivent être subdivisés (matériel et mobilier de bureau). Pour éviter aux entreprises l'inventaire des chaises, des perroquets et des calculatrices, on pourrait accepter de laisser "mourir" les comptes anciens jusqu'à leur complet amortissement, et de n'enregistrer dans les nouveaux comptes que les nouvelles acquisitions.

5.- Des sécurités souhaitées par l'entreprise pour éviter des erreurs (contrôle interne).

6.- De la complexité des comptabilités. Sans que la taille d'une entreprise soit un critère pertinent, il est vraisemblable que généralement la comptabilité<sup>1</sup> est moins complexe que celle d'une société holding. Les statistiques sur ce point sont difficiles à réunir, et un ordre de grandeur peut être apprécié à partir de la taille des entreprises.

- . Entreprises de moins de 20 personnes : généralement suivies par un comptable externe, le nouveau plan de comptes, le reclassement des comptes, les documents de synthèse de n - 1 peuvent être faits en une journée.
- . Entreprises "PME" jusqu'à 200 personnes. On peut prévoir une certaine complexité, des procédures, des recherches en archives. Le travail peut être de l'ordre de 1 à 3 semaines (la durée de 3 jours dégagée par le test n'aboutit pas à des consignes de travail).
- . Grandes entreprises de plus de 200 personnes. Le travail peut représenter 2 mois (harmonisation des comptabilités entre établissement, procédures plus lourdes...).

./

---

1.- d'une petite entreprise.

./

		<u>Journées</u>
Petites entreprises	: 1 100 000 x 1 jour =	1 100 000
Moyennes	: 100 000 x 10 jours =	1 000 000
Grandes	: 10 000 x 50 jours =	500 000
	1 210 000 x 2,2 =	2 600 000 jours

Il va de soi que ce chiffre n'est qu'une grossière approximation, vraisemblablement comprise entre sa moitié (1 300 000) et son double (5 600 000).

Si la révision du plan était limitée à un changement de documents de synthèse (et à l'information qu'ils exigent), ces temps seraient sans doute de moitié ou des 2/3.

### III - L'ADAPTATION DES MOYENS MATERIELS ET INFORMATIQUES.

"L'adaptation des moyens matériels au nouveau plan, des tampons encreurs au système informatique, risque d'être la difficulté la plus importante pour l'organisation des services comptables. Vraisemblablement, dans certaines entreprises, l'adaptation des programmes de traitement sera longue et onéreuse. Les éléments de ce problème très technique n'ont, semble-t-il, pas encore été dénombrés." (Colloque CESA-FNEGE).

Depuis le colloque de 1979, quelques légers progrès ont été accomplis. Trois points sont à considérer :

./

1.- La conception des programmes. Des auteurs distinguent :

- a)- Les programmes intégrés où la comptabilité (n° de compte) est intégrée dans la rédaction des instructions. C'est le cas de programmes anciens (mais les programmes comptables durent longtemps, jusqu'à 15 ans) et récents (comptabilité en temps réel, non paramétrée). Dans ce cas, tout le programme doit être revu. Pour certaines entreprises qui viennent d'achever leur programmation, cela représente 15 % du coût. Le travail d'adaptation se compte en année-homme.
  
- b)- Les programmes paramétrés, où la liaison entre les adresses informatiques dépend de table de correspondance ou de paramétrage. Le travail d'adaptation se chiffrerait en semaines de travail.
  
- c)- Les conceptions mixtes où, autour d'un programme de centralisation des packages paye, immobilisations, fournisseurs, etc..., rassemblent l'information de base. Le package de centralisation est à réviser, ainsi que le package immobilisation (fichiers d'amortissement). La durée variera selon les entreprises mais se comptera, communément, en mois de travail.

On ne connaît pas de statistiques sur ces conceptions. On ne sait d'ailleurs même pas le nombre d'entreprises dont la comptabilité est automatisée. Cependant très approximativement (avec 20 à 30 % d'incertitude), on peut penser que 10 000 entreprises ont informatisé leur comptabilité avec :

. utilisation de programmes constructeurs .....	50 %
. comptabilité intégrée (anciens et récents) .....	20 %
. informatique paramétrée .....	5 %
. conception mixte .....	25 %

Ces chiffres conduiraient aux ordres de grandeur :

programmes constructeurs	: 5 000 entreprises x 8 semaines	= 200 000 j.
comptabilité intégrée	: 2 000 entreprises x 1 an	= 400 000 j.
informatique paramétrée	: 500 entreprises x 4 semaines	= 1 000 j.
conception mixtes	: 2 500 entreprises x 3 mois	= 150 000 j.
		<hr/>
		750 000 j.

N.B.- a)- On n'a retenu ici que 10 000 entreprises alors que bien plus confient leur comptabilité à un sous traitant. Mais ces prestataires de service sont relativement peu nombreux. L'adaptation de leurs informatique fait partie de l'incertitude sur ces chiffres.

b)- L'incidence des principes d'audit informatique introduits par la révision n'a pas été chiffrée.

2.- La possibilité d'adaptation : la documentation est-elle à jour ?  
Un système informatique sur 2 serait mal documenté. La documentation serait tenue à jour seulement pendant 2 ans ...

La révision du plan très souvent révélera les défauts des systèmes informatiques. Plutôt que de réviser des programmes, les entreprises auront souvent intérêt à en créer de nouveaux ou bien à acquérir des programmes standards.

3.- Le passage d'un système à l'autre : du plan 57 au plan révisé.  
C'est un problème où l'ingéniosité des responsables de services informatiques devra se manifester.

L'impact de ces deux dernières considérations est impossible à chiffrer.

Récapitulation des coûts (en journées)

	Total	Cadres + Patrons	Exécutants
Apprentissage	2 900 000	1 800 000	1 300 000
Adaptation des compta.	2 600 000	1 950 000 (?)	650 000 (?)
Adaptation des moyens	750 000	375 000 (?)	375 000 (?)
Formateurs (1)	35 000	35 000	
	<u>6 285 000</u>	<u>4 160 000</u>	<u>2 125 000</u>

• En valorisant ces journées à 600 F. pour les cadres et les chefs d'entreprises (dont la plupart PME) et à 300 F. pour les exécutants, le coût de la révision du plan comptable pour le secteur privé et nationalisé avoisine 3 milliards de francs. Plus correctement ce coût est compris entre 2 et 4 milliards.

• La formation représente 50 % du total, la formation économique la moitié de ce dernier chiffre.

• Le coût total pourrait être réduit d'un bon tiers si les mesures suggérées au niveau du plan de comptes et des dispositions transitoires étaient retenues.

• L'effort en temps demandé aux chefs d'entreprises est tellement grand qu'on peut craindre qu'il ne soit pas réalisé, et que la portée du plan n'étant pas perçue la révision soit aussi mal perçue que la réévaluation des bilans.

---

(1) A moins d'un développement très considérable des aides informatiques à l'enseignement.

CHAPITRE 3 :

COMPTABILITE ET INFORMATION

- SIMON, Claude :  
Quelle est la fonction sociale de la comptabilité ?
- GIROD, Pierre :  
Essai sur les principes comptables :  
la prise en compte de l'espace et du temps en comptabilité.
- CAPRON, Michel :  
Quelle information économique et comptable pour les salariés ?
- RICHARD, Jacques :  
Essai sur l'histoire des pratiques comptables internationales.